

## LA FORMATION

Durée :

700 heures sur les deux ans de formation

Rythme d'alternance :

2 semaines en entreprise, 2 semaines en UFA

### Enseignement Général

- Culture Générale
- Anglais
- Mathématiques et Sciences Physiques

### Enseignement Professionnel

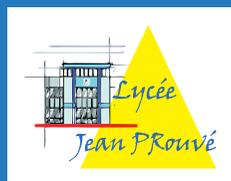
- Étude technique et économique :
  - Étude de conception et de réalisation en maîtrise d'oeuvre
  - Étude de méthode et d'exécution
- Implantation et contrôle
  - Préparation de chantier
  - Conduite de chantier

### Quelles conditions pour accéder à la formation ?

- La formation est ouverte aux titulaires d'un bac général scientifique, d'un Bac pro du domaine du bâtiment ou d'un bac STI2D.
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire)

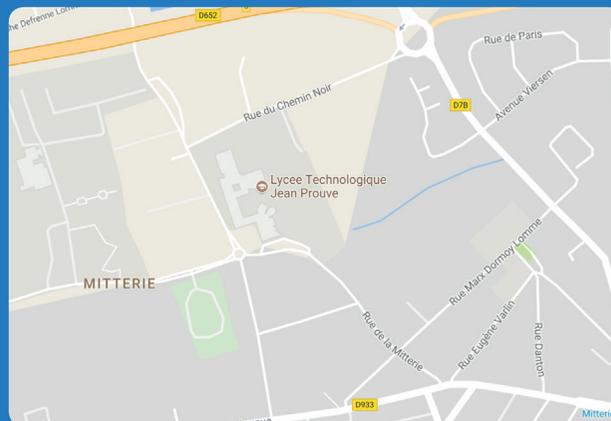
### Quelle poursuite d'étude ?

- Licence pro commerce spécialité commerce de matériel de travaux publics et véhicules industriels.
- Diplôme d'ingénieur.



## NOS AUTRES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- BTS Finition et Aménagement du Bâtiment : Conception et Réalisation
- BTS Bâtiment
- BTS Métiers du Géomètre - Topographe et de la Modélisation Numérique
- BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques



Tél. : 03 20 22 83 85

Fax : 03 20 22 15 80

[ufa.prouve@ac-lille.fr](mailto:ufa.prouve@ac-lille.fr)

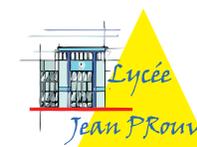
[ce.0595786u@ac-lille.fr](mailto:ce.0595786u@ac-lille.fr)



## BTS Travaux Publics

APPRENDRE AUTREMENT AVEC L'APPRENTISSAGE

2 rue de Lompret  
59463 LOMME cedex



## LE MÉTIER

Le titulaire du BTS Travaux publics est amené à exercer son métier à la production, ou en bureau d'études (entreprise ou maîtrise d'œuvre).

En production, il assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci, selon son importance. Dans ce cadre, il contrôle, coordonne le travail des équipes, et tient à jour le calendrier d'avancement des travaux. Il veille également à l'application des directives, normes et règlements, notamment en matière de sécurité. Son travail est organisé autour de 3 grandes activités: la préparation du chantier, l'organisation et le suivi de chantier, la fin du chantier. Adjoint direct du conducteur de travaux, il le remplace parfois dans certaines tâches.

En bureau d'études, il participe aux études de prix, il établit des plans méthodes et des documents d'exécution, sur les directives d'un ingénieur d'études.

En maîtrise d'œuvre, il participe à la conception des ouvrages et à la préparation des dossiers d'avant-projet, des dossiers de consultation d'entreprises, au suivi des opérations, aux réunions de chantiers. Il assure le traitement des ordres de service et des situations. Il tient à jour les programmes d'exécution.

### Exemples de métier

Canalisateur, Chef de chantier, Conducteur de travaux, Dessinateur-projeteur BTP



### CLÉMENCE - 19 ans

Un nouveau chantier est toujours une aventure.

On essaye d'être créatif, de faire un ouvrage original. Les idées s'échangent en groupe. Entre l'idée et la réalisation il y a toute l'organisation du chantier. Quel plaisir de voir le résultat à la fin ! C'est un métier où l'on calcule toujours : indice de portance, forces, dimensionnement, résistance.

Le nerf de la guerre est toujours l'agent, on a donc en tête les coûts.

## FUTUR(E) APPRENTI(E)

### Quels atouts pour les jeunes ?

- Acquérir une expérience professionnelle (plus de la moitié de la formation se déroule en entreprise).
- Associer la théorie acquise au CFA et la pratique du métier en entreprise.
- Bénéficier de l'encadrement d'un maître d'apprentissage (personnel expérimenté).
- Préparer un diplôme de l'Éducation nationale.
- Être rémunéré.
- Bénéficier d'aides financières aux apprentis(e)s (ex. : Aide de 500€ au permis de conduire sous condition...).

	MOINS DE 18 ANS	18 ANS À 20 ANS	21 ANS À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 <sup>ère</sup> année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Exonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 78% du SMIC.  
Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.  
Barème spécifique pour la fonction publique.  
Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

### Quels engagement pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Suivre les cours dispensés au CFA et faire le lien avec les vécus en entreprise.

### Quel statut ?

- Vous êtes salarié(e) et à ce titre vous bénéficiez d'un salaire, de congés payés, de la sécurité sociale, de la retraite.
- Vous ne payez pas les coûts de formation.

## FUTUR EMPLOYEUR

### Quels atouts pour les employeurs ?

- Bénéficier avec l'apprentissage d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Investir sur l'humain pour l'avenir de votre entreprise et de la profession.
- Bénéficier d'avantages fiscaux liés à l'embauche d'apprentis :
  - la formation est gratuite.
  - aide unique de l'État, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e) de niveau inférieur ou égal au Bac (au maximum 4125€ lors de la première année d'exécution du contrat, puis pour les années suivantes : au maximum 2000€ et 1200€).
- Bénéficier de la réduction des cotisations patronales.

Pour en savoir +, rendez-vous sur :

[cfa-ac-lille.fr](http://cfa-ac-lille.fr)

### Quels engagements pour les employeurs ?

- Désigner un maître d'apprentissage.
- Proposer à l'apprenti(e) des activités en lien avec la formation et le diplôme.
- Rester en relation avec le CFA (suivi pédagogique et assiduité).
- Rémunérer l'apprenti(e).

